

# Formulaire d'inscription des films

## Festival International du Film Grolandais de Toulouse

### Édition 2020

à remplir et à signer (seulement la première page)

Titre du film :

Réalisateur/trice :

Durée :

Année de production :

Résumé : .....

Documentaire  Fiction

Genre : .....

Supports disponibles : DCP  Bluray  DVD

RÉALISATION : (prénom, nom) .....

Email : .....

Tél : .....

#### PRODUCTION

Nom : .....

Adresse : .....

Pays : .....

Tél. : .....

E-mail : .....

Site : .....

Scénario : ..... Image : .....

Son : ..... Musique : .....

Montage : ..... Interprétation : .....

Ce film a fait l'objet de

Achat par la télévision (préciser la ou les chaînes) : .....

Prix ou mentions : .....

Film déjà projeté (précisez)

En France : .....

À l'étranger : .....

S'agit-il d'une première œuvre ? .....

S'agit-il d'un film produit en Occitanie ? .....

Disponibilité pendant le festival d'une personne ayant participé au film Oui  Non

J'ai pris connaissance du règlement et j'en accepte les conditions.

Fait le : / / 2020 à : .....

Signature :

## **Article 1 - définition et objet**

Le Fifirot est organisé par l'association À Côté et bénéficie du soutien de la Ville de Toulouse. Un film Grolandais, qu'est ce que c'est ? Groland est aujourd'hui un style, « une patte » inscrite dans la culture française comme une référence humoristique satirique, iconoclaste, atypique et joyeuse. Un film Groland peut être un film populaire ou pointu, humaniste ou mordant, tendre ou féroce, fauché, engagé, baroque ou décalé, parfois à la limite du politiquement correct. Et encore mieux, il peut être tout cela à la fois.

## **Article 2 - date et lieu**

La 9ème édition du Festival du film Grolandais de Toulouse aura lieu du 14 au 20 septembre à Toulouse (FRANCE). Les films seront projetés dans les différents cinéma, salles de projection et bars de la ville et de sa périphérie (liste non exhaustive des lieux participants) : Cinéma Gaumont, Cinema American Cosmograph, Cinéma ABC, Cinéma Le Cratère, ESAV (Ecole Supérieure d'Audiovisuel), Cinémathèque de Toulouse, La Cave Poésie, Bars du collectif Bar-Bars, etc. L'organisation du festival sera seule décisionnaire du lieu de diffusion du film. En cas de problème indépendant de sa volonté, l'association A Côté se réserve le droit d'annuler ou de modifier les dates et lieux des projections et de la manifestation. L'association À Côté se réserve également le droit de modifier ou d'annuler les différentes sections de la programmation cinéma, ainsi que l'intitulé des prix décernés.

## **Article 3 - conditions d'inscription**

Toutes les durées sont acceptées pour la présélection. Les films étrangers doivent être sous-titrés en français ou en anglais pour la pré-sélection.

\* Pour les longs-métrages (durée supérieure à 52mn) : Le film a été produit à partir de l'année 2018. Les films de long-métrage n'ont pas encore bénéficié d'une sortie salle, dvd, VoD, ce qui lui confère un aspect inédit.

\* Pour les courts et moyens-métrages (durée inférieure à 52mn) : Les films doivent avoir été produit à partir de l'année 2018.

La demande d'inscription est formulée par l'ayant droit du film ou avec son accord. Les demandes d'inscription doivent être adressées **avant le 5 JUILLET 2020** par voie électronique ou postale avec le formulaire d'inscription (scanné ou en version papier). Merci de privilégier l'envoi des films par voie électronique (lien Vimeo, via la plateforme Cinando ou Festival Scope ou autre lien sécurisé), accompagné du formulaire d'inscription : [cinema@fifigrot.com](mailto:cinema@fifigrot.com). Pour un envoi postal (DVD ou DCP), veuillez nous contacter à l'adresse email indiquée. Un même ayant droit peut présenter plusieurs films en remplissant un formulaire distinct par film. Un film ayant déjà été proposé lors d'une précédente édition ne sera pas pris en considération.

## **Article 4 - sélection**

Le comité de sélection du Festival visionne les films des candidats. La liste des sélectionnés sera consultable sur le site internet [www.fifigrot.com](http://www.fifigrot.com) au début du mois de septembre 2020. Un email sera envoyé auparavant à tous les participants ayant été sélectionnés. Il sera demandé aux ayants droits de fournir les films dans la meilleure qualité de son et d'image possible afin de permettre une projection optimale. L'ayant-droit s'engage à faire parvenir dans les temps son support de projection directement à la salle.

Le comité de sélection est seul décisionnaire de la section dans laquelle le film sera projeté. Outre les sections compétitives, les courts-métrages pourront être également sélectionnés pour les ciné-bistrot, les longs-métrages pour une section thématique autre que compétitive.

## **Article 5 - droits long-métrage (film d'une durée supérieur à 52 minutes)**

Les participants s'engagent à contracter avant la projection de leurs films le partage des recettes, soit directement avec la salle, soit avec les organisateurs du festival. Après la projection, la salle ou les organisateurs transmettront un bordereau des recettes aux participants, afin qu'ils puissent éditer une facture.

## **Article 6 - droits court-métrage (film d'une durée inférieure ou égale à 52 minutes)**

Les participants cèdent gratuitement à l'association A Côté les droits des films sélectionnés pour les projections du festival 2020.

## **Article 7 – supports de projection**

L'ayant-droit s'engage à fournir au festival le support de projection qui lui sera demandé (principalement DCP, éventuellement Blu-ray, fichier Apple Prores, etc...) au moins vingt et un jours avant le début du festival. Les films étrangers doivent être sous-titrés en français par l'ayant-droit (sauf accord écrit de la part des organisateurs du festival).

## **Article 7 - prix**

Plusieurs prix seront décernés à l'issue du festival 2020. Un.e président.e du jury décernera l'Amphore d'Or du meilleur film de long-métrage parmi les films de la compétition. Un jury composé d'étudiants décernera également un prix. Le public décernera deux prix, l'Amphore du Peuple parmi les films longs-métrages, ainsi qu'un prix décerné au meilleur court-métrage, l'Amphorette d'Or.

### **Article 8 - retour des supports de visionnage**

Les supports de visionnage (DVD, bluray...) envoyés à l'association A Côté afin de procéder à la sélection ne seront pas renvoyés aux participants sauf demande expresse de leurs parts (joindre également une enveloppe affranchie aux tarifs en vigueur).

Festival International du Film Grolandais de Toulouse Site : [www.fifigrot.com](http://www.fifigrot.com) E-mail : [cinema@fifigrot.com](mailto:cinema@fifigrot.com)